

LE PRESIDENT

Nos réf : 460.03.11.2021/AD/FM/GC
Objet : Enquête publique TERBIS – Observations CCPOH

Pont-Sainte-Maxence, le 3 novembre 2021

Monsieur le commissaire-enquêteur,

La communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte exerce, pour le compte de ses communes membres, la compétence en matière de développement économique dont l'aménagement et la gestion des zones d'activités. Cette action permet notamment de soutenir les entreprises du territoire par la mise à disposition d'un environnement favorable à leur développement tout en veillant au maintien de ces conditions idoines.

Dans le cadre de la sollicitation de l'autorisation environnementale de la société TERBIS sur son site de Pont-Sainte-Maxence, je vous prie de bien vouloir prendre en compte, ci-dessous, mes remarques et observations :

- En raison de la proximité des habitations et des activités commerciales, je préconise la réalisation d'une étude permettant d'analyser les dégagements d'odeurs éventuels liés aux matières reçues sur le site.
- Pour les mêmes raisons, je souhaite la réalisation d'une étude permettant d'analyser les éventuels risques quant aux conditions de stockage afin d'éviter toutes gênes et/ou contraintes (poussières, déflagration, incendie ...) avec l'environnement proche de la société.
- La réactivation de la voie ferrée évoquée par l'entreprise n'est pas envisageable en raison des nuisances pour le voisinage et grâce à la substitution par la voie d'eau.
- Le contournement obligatoire de la ville de Pont-Sainte-Maxence doit être strictement respecté par la mise en place de panneaux d'interdiction pour les poids lourds à la sortie du site. De plus, la création et la diffusion d'un protocole aux partenaires de l'entreprise indiquant l'obligation d'accès à la ZI Pont-Brenouille par la RD200 est demandée.

Manon Le CTE
Manon Le CTE
Age 19
des registres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
1, rue d'Halatte - BP 20255 - 60722 Pont-Sainte-Maxence Cedex - Tél : 03 44 70 04 01
Mail : secretariat@ccpoh.fr - www.ccpoh.fr -    

La communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte émet donc un avis favorable à ce projet de développement sous réserve du strict respect des remarques précédemment évoquées. En effet, la société TERBIS porte une action de redynamisation d'un site sous-exploité depuis plusieurs années qui impactera positivement l'emploi local et valorisera les démarches écologiques grâce à son action sur l'économie circulaire sans que cela ne puisse altérer la qualité de vie des administrés et ne porte atteinte à l'environnement.

Mes services restant à votre disposition pour toutes questions, je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.


Arnaud DUMONTIER


MAIRIE DE PONT-SAINTE-MAXENCE
Monsieur le commissaire-enquêteur
7 place Pierre Mendès France
60700 PONT-SAINTE-MAXENCE